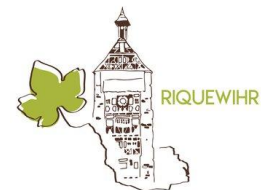




LESTOUX & ASSOCIÉS



Ville de Riquewihr

# RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

## 1. LE RAPPORT DE PRÉSENTATION





## SOMMAIRE

- 1 L'organisation du territoire et moteurs d'attractivité [Page 5](#)
- 2 Le bilan de la publicité et des préenseignes sur le territoire [Page 11](#)
- 3 Le bilan des enseignes sur le territoire [Page 19](#)  
*Focus sur les dispositifs d'enseignes commerciales en cœur historique* [Page 22](#)
- 4 Bilan et premiers enjeux [Page 29](#)



## Vers une réglementation locale de la publicité pour des règles plus restrictives ?

La politique publique relative à la publicité extérieure s'inscrit dans un objectif de qualité du cadre de vie. Elle vise à réduire l'impact des panneaux publicitaires dans l'espace public à travers notamment une diminution du nombre de dispositifs, une réduction des formats ou encore des règles de limitation des nuisances lumineuses dans un contexte de sobriété énergétique et de préservation de la biodiversité nocturne.

**1**

Le règlement  
**National**  
De Publicité  
(RNP)

Le droit de la publicité extérieure se caractérise par une réglementation nationale applicable à l'ensemble du territoire.

**La réglementation nationale se décline selon la taille de l'agglomération** (au sens de la tache urbaine bâtie principale du territoire).

**2**

Le règlement  
**Local**  
De Publicité  
(RLP)

Afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques de protection du cadre de vie des territoires, **un RLP intercommunal ou communal peut être institué**. Il comportera des règles plus restrictives que celles du RNP.

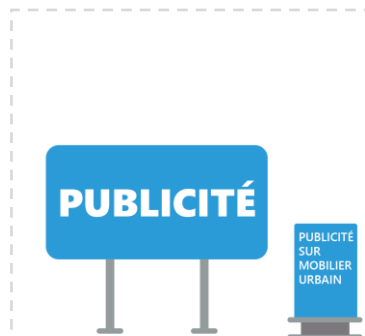
Lorsque les dispositions spécifiques du RLP ne portent que sur certains aspects de la réglementation et, que pour le reste de la réglementation, le RLP ne prévoit pas de prescriptions particulières, alors ce sont les règles du RNP qui s'appliquent.



## La distinction de 3 formes de publicités extérieures au sein de la réglementation

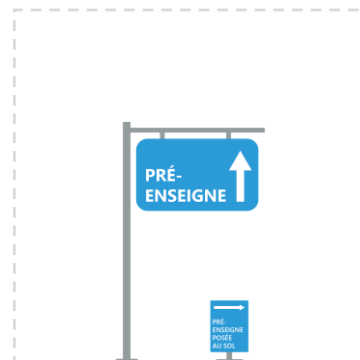
La mise en place d'un Règlement Local de Publicité porte sur la publicité extérieure, les enseignes et les pré-enseignes qui relèvent du code de l'environnement (alors que la signalétique routière relève du Code la route).

Les publicités, enseignes et pré-enseignes, qu'elles soient implantées sur une dépendance du domaine public ou sur une parcelle privée, doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement et, le cas échéant, le RLP dès lorsqu'elles sont visibles d'une voie ouverte à la circulation publique.



### La publicité extérieure

La publicité est définie comme toute inscription, forme ou image destinées à informer le public ou à attirer son attention (à l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes).



### Les pré-enseignes

Les pré-enseignes sont considérées comme toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



### Les enseignes

Les enseignes sont définies comme toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.



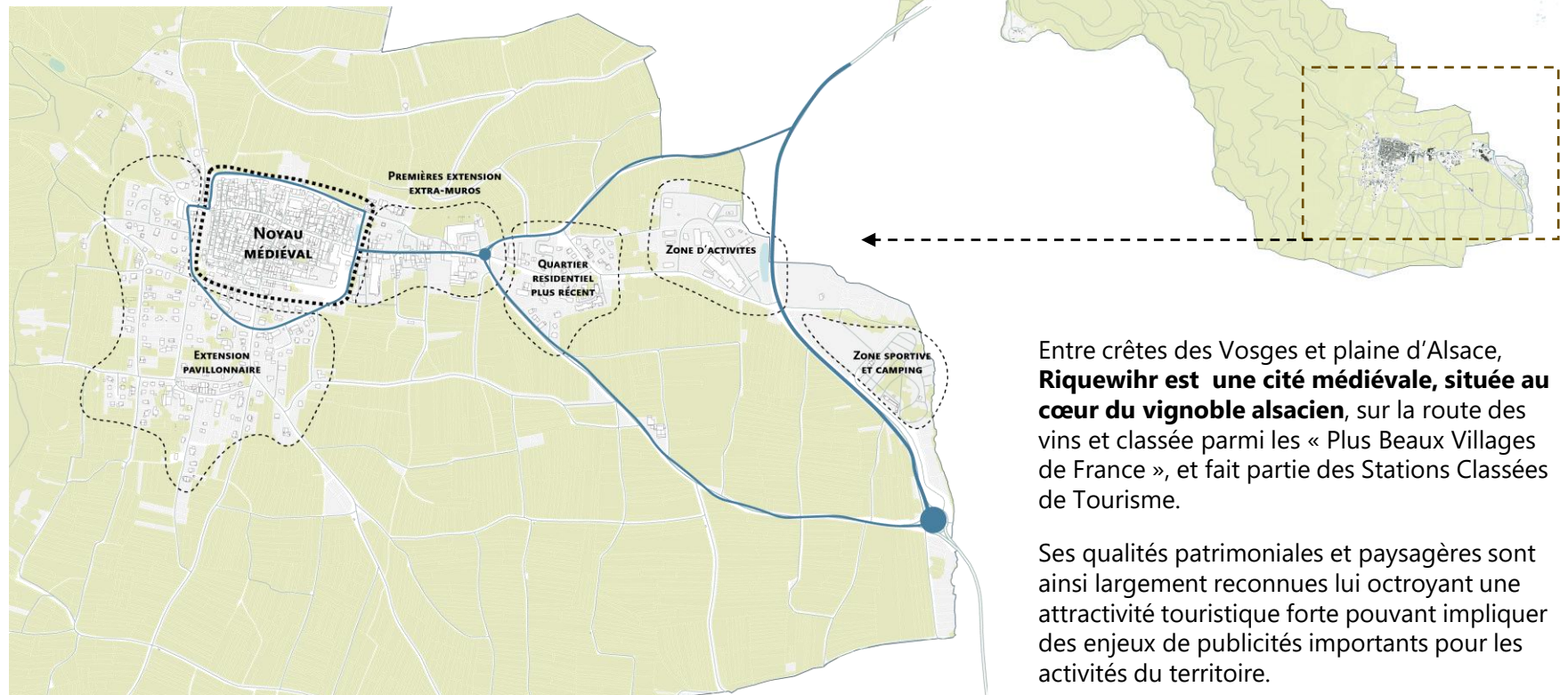


Partie 1

# L'ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DES MOTEURS D'ATTRACTIVITÉ



## Une concentration du bâti et des activités sur le cœur de l'agglomération de Riquewihr



Entre crêtes des Vosges et plaine d'Alsace, **Riquewihr est une cité médiévale, située au cœur du vignoble alsacien**, sur la route des vins et classée parmi les « Plus Beaux Villages de France », et fait partie des Stations Classées de Tourisme.

Ses qualités patrimoniales et paysagères sont ainsi largement reconnues lui octroyant une attractivité touristique forte pouvant impliquer des enjeux de publicités importants pour les activités du territoire.



### Une desserte du cœur d'agglomération concentré sur 2 axes de circulation et un point d'entrée

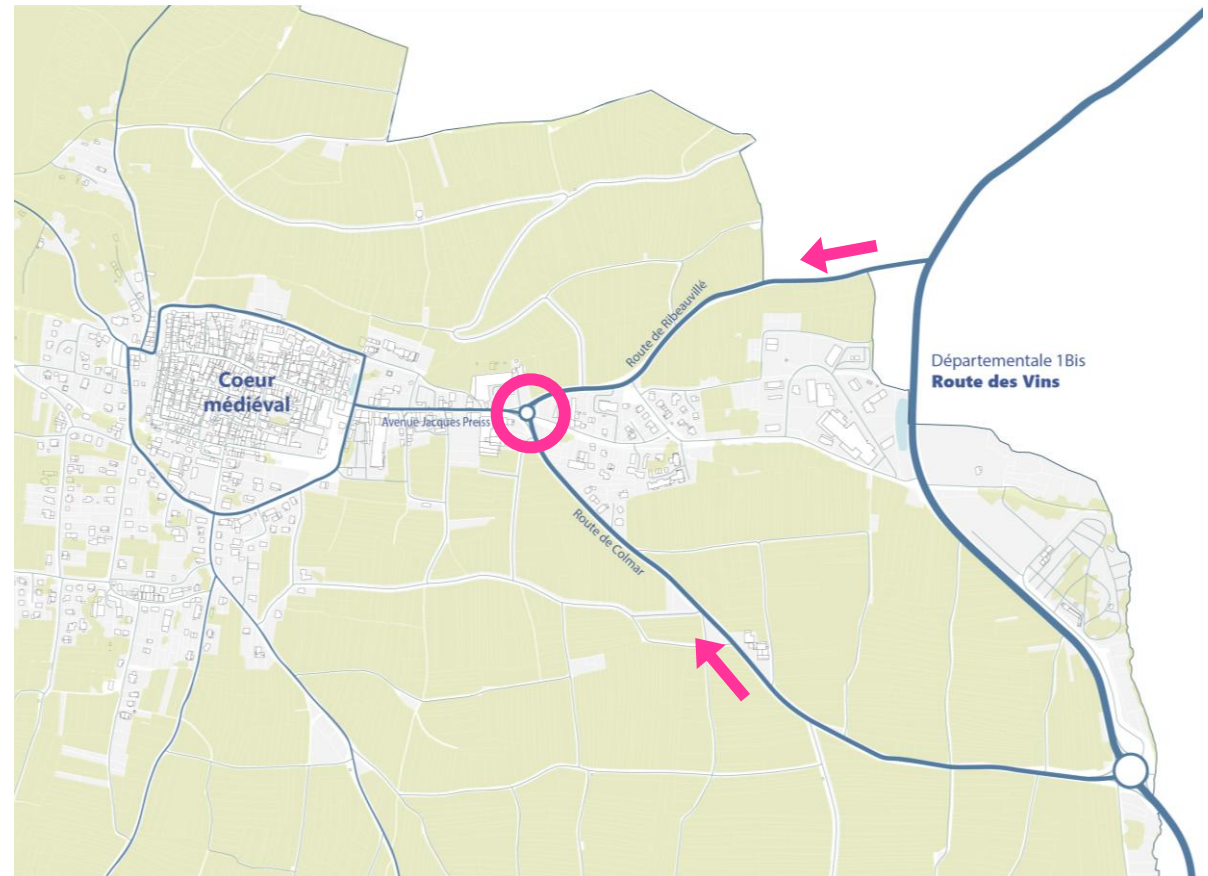
La ville de Riquewihr est sur le tracé de la « Route des vins » et est ainsi en partie traversée par la départementale 1Bis qui compte un trafic moyen journalier de 5 535 véhicules en 2020.

La desserte de l'agglomération et du cœur médiéval se fait principalement depuis cet axe départemental en empruntant la Route de Ribeauvillé au Nord et la route de Colmar au Sud. Ces 2 axes de dessertes majeurs peuvent ainsi être concernés par des enjeux de publicité importants au regard des flux observés sur ces routes (2018) :

- **2 500 véhicules** Route de Ribeauvillé
- **3 000 véhicules** Route de Colmar.

L'ensemble des usagers converge vers un unique point d'entrée : le rond-point à l'entrée de l'avenue Jacques Preiss où la maîtrise de la publicité doit être potentiellement renforcée.

L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS SUR L'AGGLOMÉRATION DE RIQUEWIHR

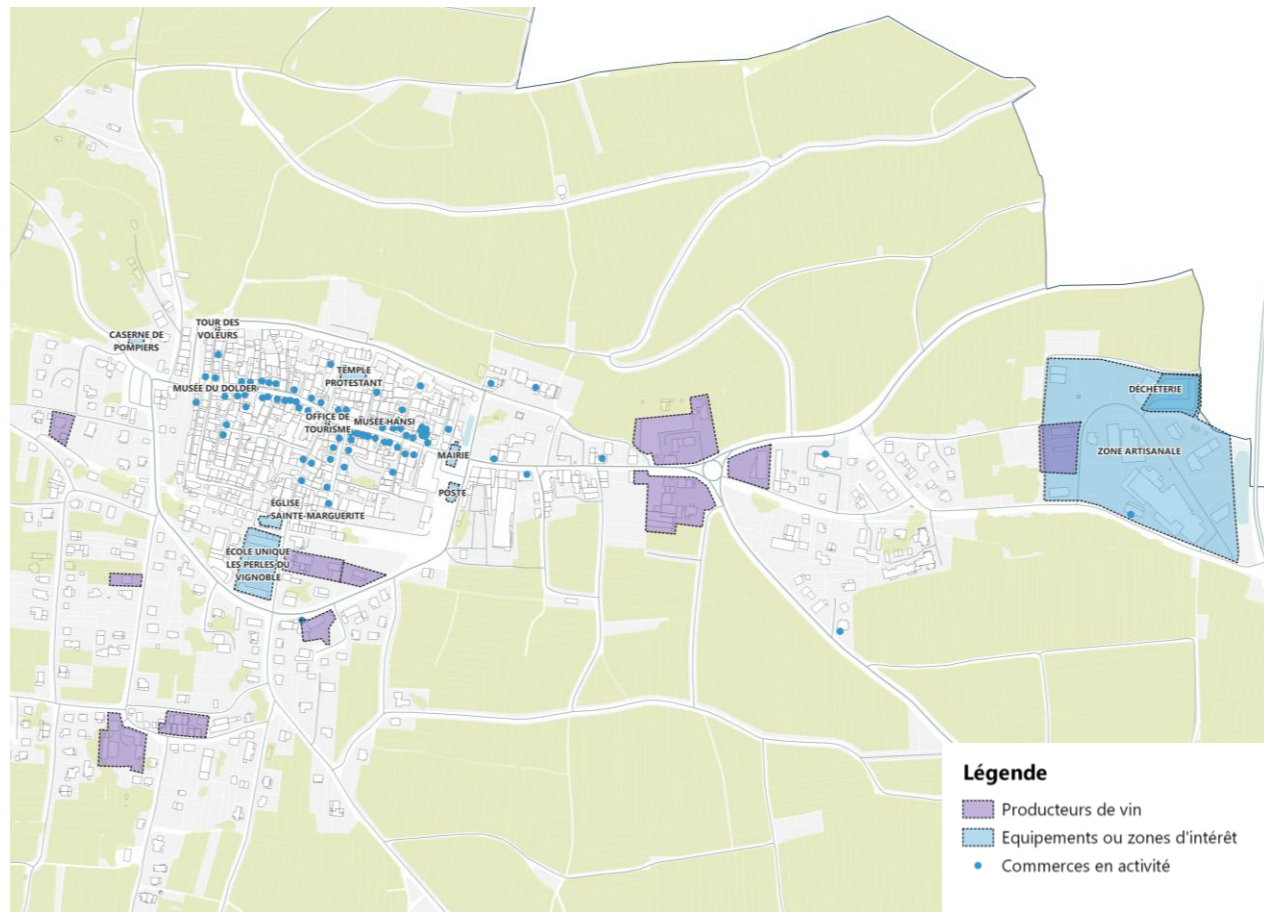


## Une concentration des activités sur le cœur médiéval mais aussi présentes et plus dispersées sur les extensions extra-muros

Les activités commerciales et de services se concentrent essentiellement sur le cœur médiéval **avec 75 établissements en activité organisés le long de la rue du général De Gaulle**. Plusieurs équipements liés à l'attractivité touristique mais aussi locaux sont identifiés sur le cœur médiéval : la mairie, la poste, le musée Dolder, la tour des voleurs, le groupe scolaire Voltaire.

Les extension bâties et pavillonnaires du cœur médiéval sont, par ailleurs, **caractérisées par la présence de nombreux exploitations viticoles** : On en dénombre une dizaine dans le tissu aggloméré. On observe également **une installation plus récente d'activités commerciales le long de l'avenue Jacques Preiss**.

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE

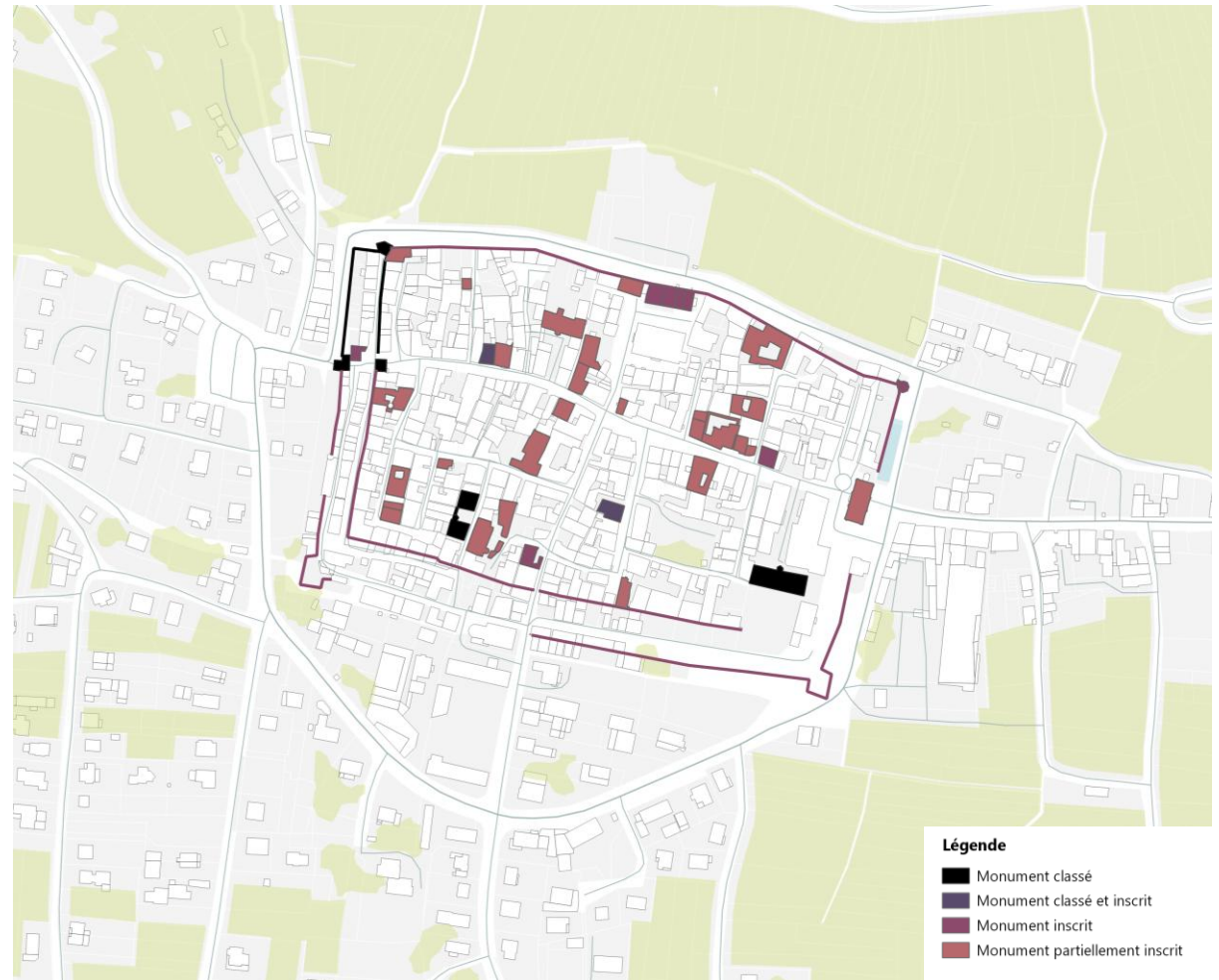


### Un cœur historique patrimonial marqué par la présence de nombreux monuments inscrits et/ou classés

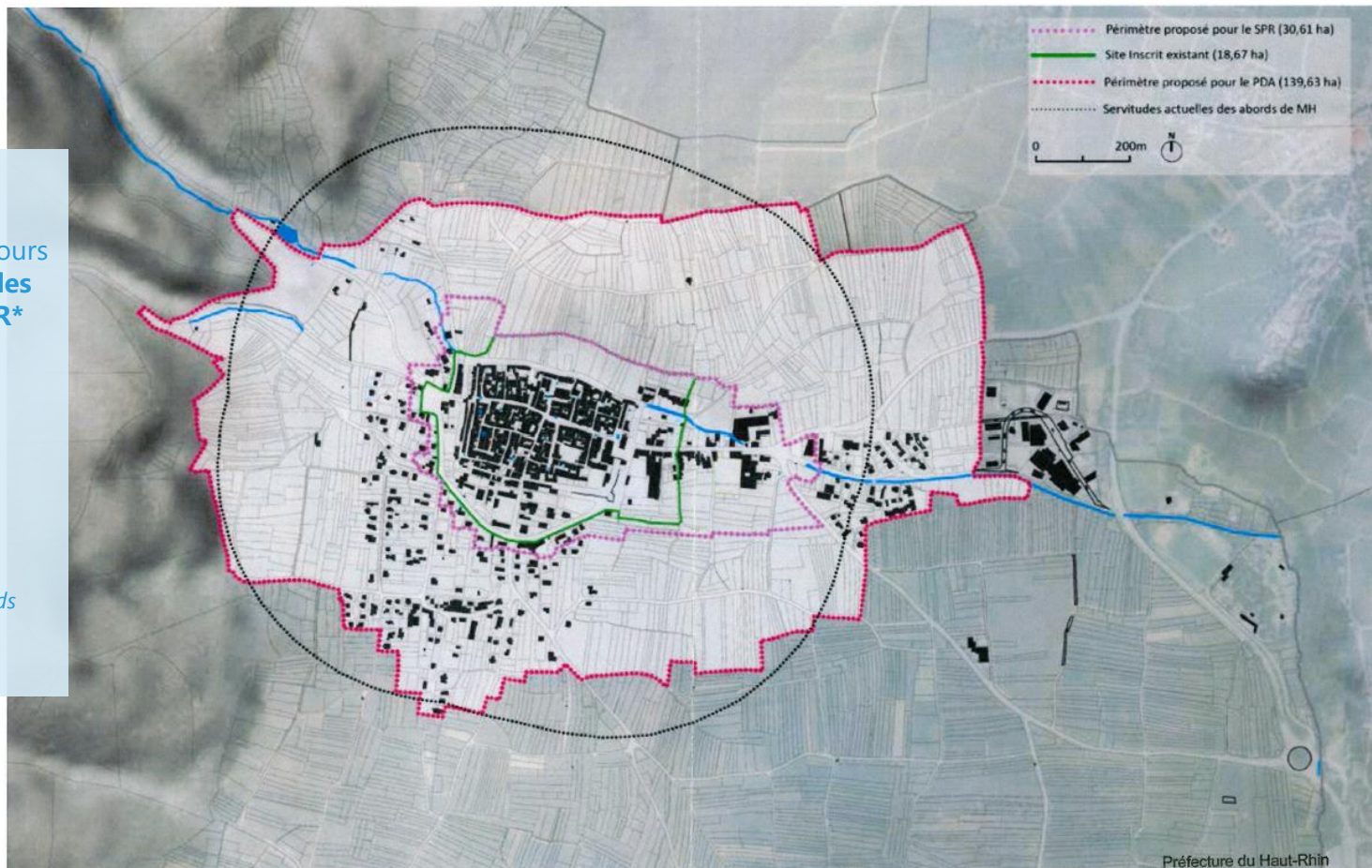
La richesse patrimoniale retrouvée sur le cœur historique de Riquewihr implique la **présence de nombreux monuments classés et/ou inscrits en son périmètre.**

Le cœur profite ainsi d'une dynamique touristique majeure avec un enjeu de préservation et valorisation de ces caractéristiques patrimoniales. La publicité et les enseignes ne doivent ainsi pas venir dénaturer ce tissu historique mais plutôt participer à sa valorisation.

LES MONUMENT INSCRITS ET CLASSÉS SUR LE CŒUR HISTORIQUE



## PROPOSITION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS AUTOUR DE RIQUEWIHR



Procédure en cours d'instauration **des périmètres SPR\* et PDA\*\*** sur la commune de Riquewihr

*\*SPR : Sites Patrimoniaux Remarquables*

*\*\*PDA : Périmètres Délimités des Abords*

Proposition de délimitation du SPR et du PDA [Production : AFK, 2024]

Préfecture du Haut-Rhin

- 6 NOV. 2025

Bureau des Enquêtes Publiques et Installations Classées





Partie 2

# LE BILAN DE LA PUBLICITÉ ET DES PRÉ-ENSEIGNES SUR LE TERRITOIRE

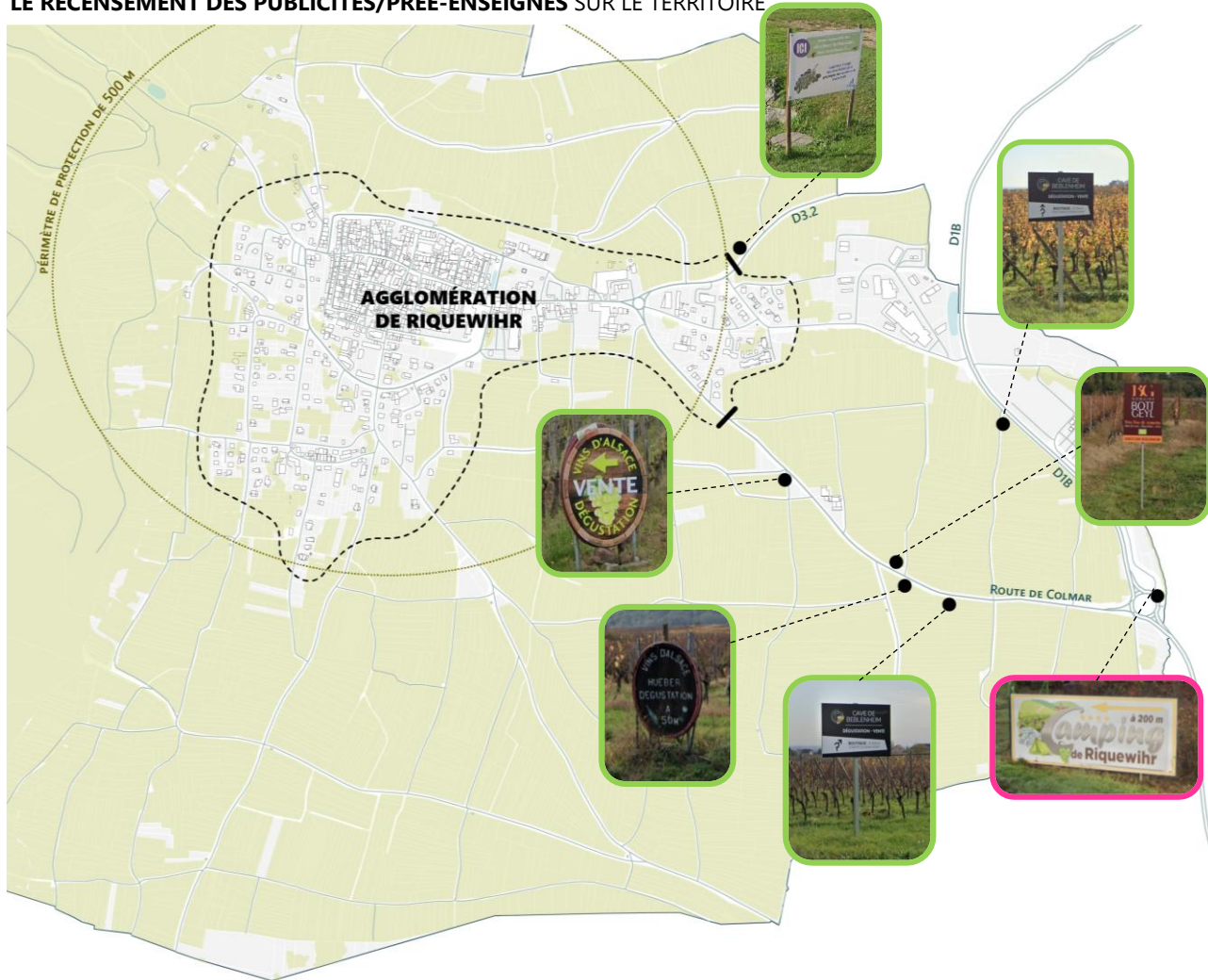


**Des dispositifs de publicités et pré-enseignes peu nombreux mais à harmoniser**

**On identifie 7 dispositifs de publicités/pré-enseignes** sur le territoire de Riquewihr **hors agglomération**. Ces derniers sont principalement repérés sur la route de Colmar (4), le long de la départementale D1B (2) puis sur l'entrée de ville par la D3.2 au Nord (1).

**6 sur 7 pré-enseignes identifient des activités viticoles** correspondant à la vente de produits du terroir. Au sens du RNP, ces dispositifs sont potentiellement autorisés hors agglomération puisqu'ils signalent des « activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales ».

LE RECENSEMENT DES PUBLICITÉS/PRÉ-ENSEIGNES SUR LE TERRITOIRE



## Un manque d'harmonisation des dispositifs de pré-enseignes hors de l'agglomération de Riquewihr

L'ensemble des dispositifs recensés sur le territoire sont **des pré-enseignes dérogatoires scellées au sol ou installées directement sur le sol**. Elles répondent globalement aux règles édictées par le RNP mais manquent visuellement d'harmonisation pouvant permettre une meilleure valorisation du terroir local.

En effet, leur forme varie (ovale, rectangle) ainsi que leur installation (directement au sol, sur 1 mat ou 2 mats). Les éléments graphiques sont également peu harmonieux.

Le RLP offre la possibilité de définir des prescriptions d'harmonisation de ces pré-enseignes dérogatoires (uniquement hors agglomération) dans la limite des prescriptions les plus strictes prévues par l'arrêté du 23 mars 2015.

### LA FORME ET LE CONTENU DES PRÉ-ENSEIGNES IDENTIFIÉES HORS AGGLOMÉRATION



Dispositif de pré-enseignes installé directement sur le sol indiquant une activité de camping  
**Non autorisé selon le RNP**



Dispositif de publicité scellé au sol sur 2 mats  
**Non autorisé selon le RNP**



Dispositif de pré-enseignes scellé au sol sur 1 mat  
**Autorisé selon le RNP**



Dispositif de pré-enseignes scellé au sol sur 2 mats  
**Non autorisé selon le RNP**



Dispositif de pré-enseignes scellé au sol sur 2 mats  
**Non autorisé selon le RNP**



Dispositif de pré-enseignes scellé au sol sur 1 mat  
**Autorisé selon le RNP**

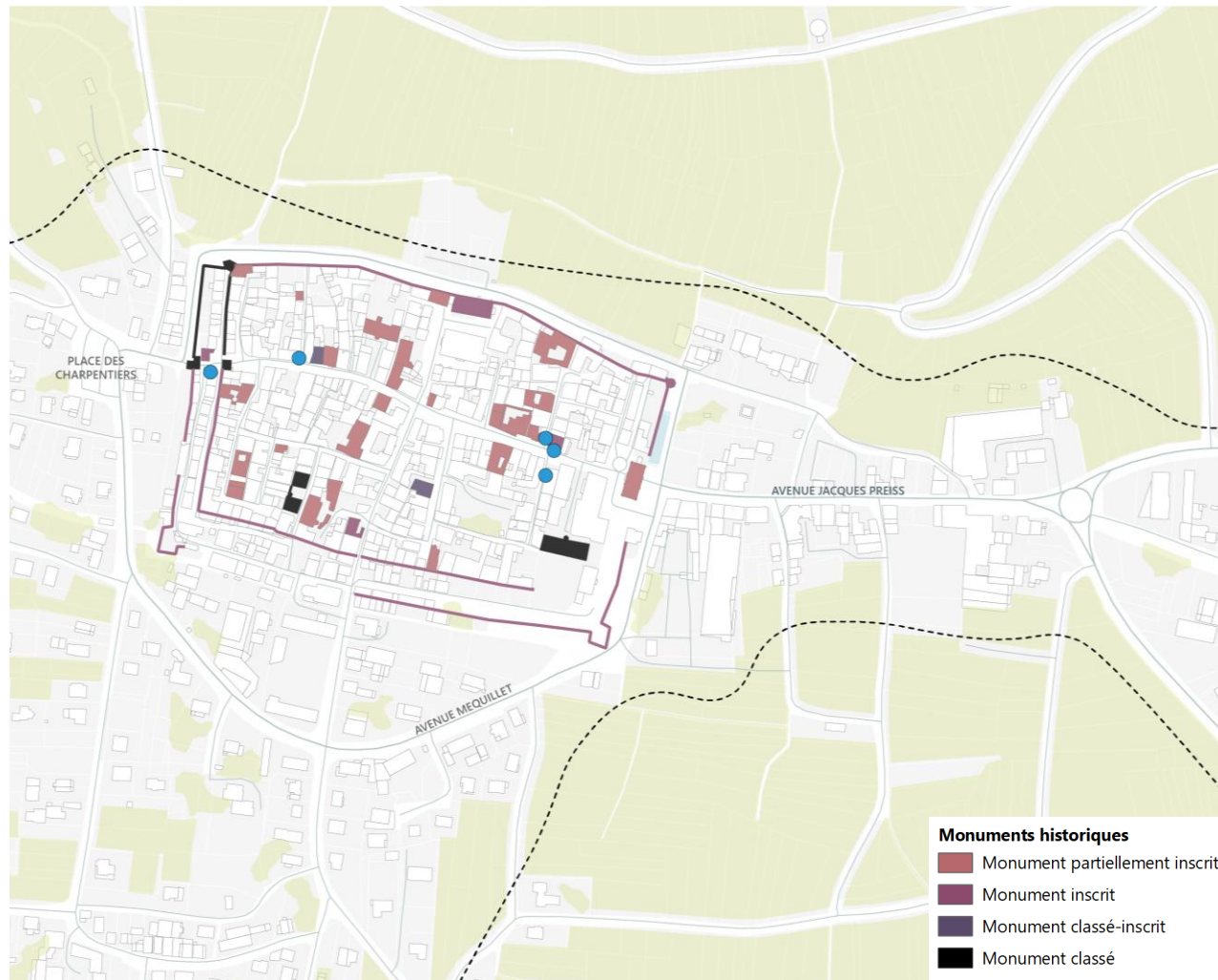


**Des dispositifs de pré-enseignes théoriquement interdits sur le cœur historique mais ponctuellement présents**

En agglomération et plus particulièrement au cœur de la ville historique, **on identifie quelques dispositifs de pré-enseignes dans un niveau de présence qui reste limité et maîtrisé.** En effet, le principe de base interdit l'installation de ces formes de pré-enseignes en abords de monuments historiques selon le RNP. **Cependant, il est possible d'assouplir cette règle au sein du RLP pour permettre aux activités de se signaler.**

On notera l'absence de dispositifs de pré-enseignes sur les entrées de ville intégrées aux périmètres d'agglomération.

LE RECENSEMENT DES PUBLICITÉS/PRÉ-ENSEIGNES SUR LE TERRITOIRE



### Des dispositifs de pré-enseignes aux formats et styles très variés malgré leur faible nombre

Les dispositifs de pré-enseignes repérés sont des dispositifs muraux ou en drapeaux. Ils présentent des formes et couleurs très variées en manque de cohérence, avec des hauteurs d'implantation peu cohérentes (trop haute ou trop basse selon les cas).

Selon le RNP, ces dispositifs de pré-enseignes ne sont pas autorisés en abords de monuments historiques comme c'est le cas sur Riquewihr.

#### LES DISPOSITIFS DE PRÉ-ENSEIGNES IDENTIFIÉS SUR LE CŒUR HISTORIQUE



**Des affiches événementielles plutôt maîtrisées et retrouvées sur des vitrines en façades au style assez varié**

Le cœur historique de Riquewihir est aussi caractérisé par l'existence de dispositifs d'affichage pour la publicité d'évènements locaux.

On notera la diversité de ces dispositifs d'affichage repérés qui permettent néanmoins de mieux contrôler les affichages « sauvages » et moins organisés.

**PANNEAUX D'AFFICHAGE LIBRE D'OPINION POUR DES ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF**





Partie 3

# LE BILAN DES ENSEIGNES SUR LE TERRITOIRE

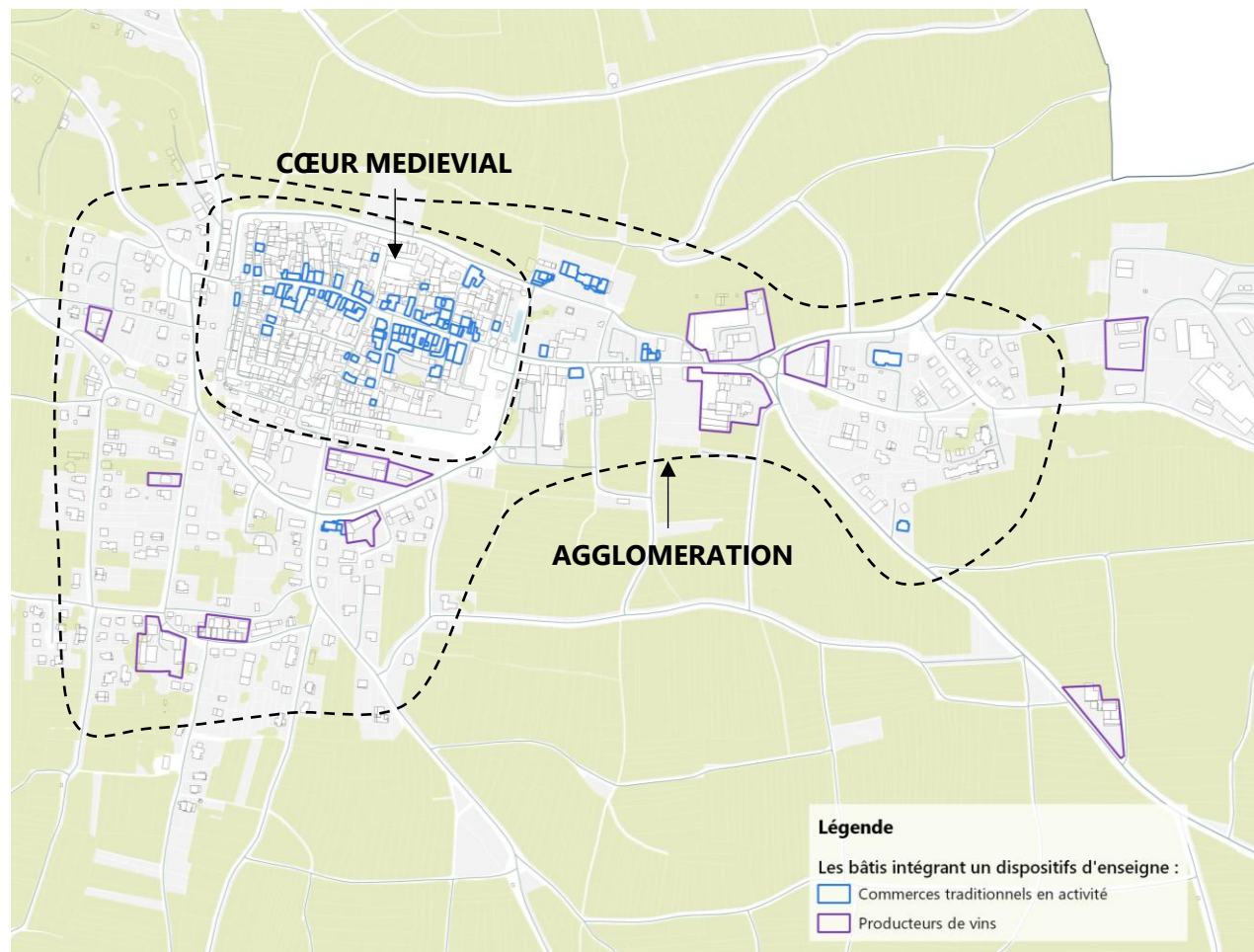


## Des dispositifs d'enseignes bien présents liés aux activités commerciales, touristiques et viticoles

La commune de Riquewihir est caractérisée par l'existence **d'un tissu commercial très lié à son attractivité touristique**. De fait, on recense plus de 80 commerces en activité sur le territoire dont près de 90% sont spatialisés sur le cœur historique. L'intégration des enseignes commerciales au sein du patrimoine bâti constitue un enjeu primordial pour le territoire déjà pris en compte mais conservant quelques points d'amélioration.

Également **le territoire est caractérisé par une présence notable de producteurs de vins** avec notamment une dizaine d'activités recensées au sein du tissu aggloméré. L'intégration des enseignes sur cette typologie d'activité constitue également un enjeu important.

LES BATIS DE L'AGGLOMÉRATION PRÉSENTANT UN DISPOSITIF D'ENSEIGNE



## Une accumulation de dispositifs d'enseignes chez les producteurs de vins à mieux harmoniser pour un terroir mis en lumière

Le territoire de Riquewihr se caractérise par une forte présence de vignobles et producteurs de vins, marqueurs de l'identité locale. **Beaucoup de ces producteurs locaux se trouvent implantés dans le tissu aggloméré** autour du cœur historique et proche de lieux de passage parfois très visibles.

On y observe une variété de style d'enseignes souvent peu harmonieuses avec l'accumulation de divers dispositifs en manque de cohérence : enseigne peinte en façade, enseigne sur mobilier urbain, enseigne installée au sol.

A noter que l'installation de dispositifs d'enseignes est normalement interdite sur le mobilier urbain.

Certains éléments d'enseignes sont également vieillissants et peu entretenus impactant sur l'image globale du territoire.

### LA DIVERSITÉ DES ENSEIGNES PRÉSENTES CHEZ LES PRODUCTEURS DE VINS



## Des dispositifs d'enseignes discrets pour les gîtes touristiques mais à harmoniser sur le territoire ?

L'attractivité touristique de Riquewihr entraîne l'existence de nombreux gîtes sur le territoire. **La plupart sont annoncés par la disposition de plaque sur leur façade.**

On notera l'absence d'harmonisation de ces dispositifs d'enseignes tant présents sur le cœur médiéval que sur le tissu aggloméré hors centre ancien.

### LES DISPOSITIFS D'ENSEIGNES POUR LES GÎTES SUR LE TERRITOIRE



## Des établissements commerciaux implantés de façon ponctuelle hors du cœur historique

En dehors du cœur historique, on note l'existence de quelques établissements commerciaux notamment le long de l'avenue Jacques Preiss.

**Si les dispositifs d'enseignes utilisés restent assez diversifiés** (enseignes en bandeaux, enseignes en lettrines sur vitrine,...), l'ensemble reste assez cohérent sur ces commerces qui s'organisent de manière diffuse.





Partie 3

# LE BILAN DES ENSEIGNES SUR LE TERRITOIRE

*Focus sur les dispositifs d'enseignes  
commerciales en cœur historique*



## Une attention déjà portée à la qualité des enseignes sur le centre historique

Au cœur du centre historique, on observe globalement **une belle harmonisation des dispositifs d'enseignes sur les commerces du centre-ville.**

On identifie majoritairement des dispositifs d'enseignes muraux en lettrines ou peintes offrant des dispositions respectueuses de l'architecture et du patrimoine bâti du cœur de ville. Les couleurs des matériaux utilisés sont globalement sobres dans la majorité des cas et on observe un très bon niveau d'entretien des éléments de façades.

### LES ENSEIGNES DE MAGASINS EN CENTRE HISTORIQUE



## Quelques incohérences d'enseignes en bandeau relevées et inadaptées à la valeur patrimoniale du cœur historique

Même si la majorité des enseignes disposées sur les façades commerciales sont en lettres découpées, on repère toutefois quelques dispositifs moins élégants sous forme d'enseignes bandeau. Ces dernières sont parfois associées à des couleurs ou design moins intégrés au patrimoine bâti environnant.

DES FORMATS D'ENSEIGNES EN BANDEAUX PEU ADAPTÉS AU CONTEXTE PATRIMONIAL



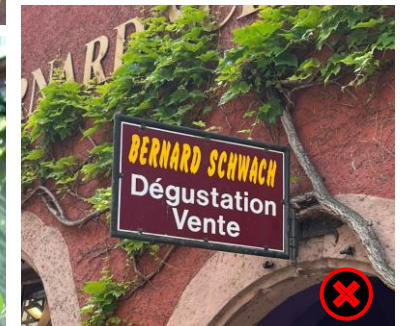
## Des enseignes drapeaux en fer forgé bien présentes participant à la valorisation de l'identité artisanale locale

De nombreux établissements commerciaux sont caractérisés par les dispositions d'enseignes drapeaux sur leur façade.

Sur ces dispositifs, **on note une bonne cohérence des dispositifs qui sont tous fixés par un système de portance métallique en fer forgé.**

Le repérage terrain a permis de repérer quelques incohérences à corriger.

### LES ENSEIGNES DRAPEAUX REPÉRÉES SUR LE CŒUR HISTORIQUE



**Des enseignes en stores  
peu nombreuses  
aujourd'hui mais à limiter  
voir bannir pour limiter les  
incohérences en façade**

De manière générale, **les stores sur façades sont assez peu nombreux** sur les façades commerciales identifiées. On les retrouve majoritairement sur les façades d'activités de restauration mais ils ne profitent pas toujours d'un bon niveau d'intégration au tissu bâti au regard de leur couleur ou niveau d'entretien.

Au regard de la richesse patrimoniale du cœur historique, l'installation de stores en façade peut rapidement venir surcharger une façade.

LES STORES REPÉRÉS EN FACADE SUR LE CŒUR HISTORIQUE



## Quelques façades ponctuelles repérées avec **une surcharge d'information en enseigne**

Sur certaines façades commerciales du cœur médiéval, on observe **une accumulation de dispositifs d'enseignes** installés pouvant venir surchargé et dénaturé ponctuellement la façade bâtie historique : enseignes en bandeaux, en drapeau, enseignes installées au sol,... Certaines formes d'enseignes disposées sur les rambardes peuvent être notamment interdites.

**Cette accumulation de formes d'enseignes n'apporte pas forcément de lisibilité sur l'activité** en question mais semble plutôt former une surcharge d'information auprès de l'utilisateur.

L'ACCUMULATION DE DISPOSITIFS D'ENSEIGNES EN FACADE



## Des vitrines en bois ou fer forgé comme marqueur de l'identité locale à valoriser sur les façades commerciales

Sur de nombreuses façades de bâtis incluant une activité en rez-de-chaussée, on remarque la disposition d'une vitrine en bois ou fer forgé, élément patrimonial caractéristique du tissu local. Ces vitrines sont souvent utilisées pour l'affichage des menus ou la disposition de bouteilles de vins.

Marqueurs de l'identité locale, l'entretien de ces vitrines n'est pas toujours satisfaisant mais elles constituent un élément en façade intéressant à valoriser.

Par ailleurs, certains établissements proposent des vitrines ou modes d'affichage moins qualitatifs et intégrés à l'environnement patrimonial.

### LA PARTICULARITÉ DES VITRINES EN BOIS REPÉRÉES SUR LA FACADES COMMERCIALES



### DES VITRINES ÉGALEMENT RETROUVÉES EN FER FORGÉ...



### DES MODES D'AFFICHAGE MOINS INTEGRÉS AU TISSU PATRIMONIAL





Partie 5

# **BILAN ET** **PREMIERS ENJEUX**



**Des dispositifs de publicités presque inexistants sur le territoire de Riquewihr** et globalement interdits sur l'ensemble du territoire communal selon les réglementations en vigueur

**Des dispositifs de préenseignes ponctuellement repérés sur les axes** menant à Riquewihr pour signaler la vente de produits du territoire

**Des dispositifs de préenseignes peu harmonisés dans leur format** et parfois vieillissants n'offrant pas toujours un effet vitrine travaillé des activités signalées

**Des dispositifs de préenseignes aujourd'hui interdits sur le cœur historique** pourtant ponctuellement repérés sur certaines façades

**Un travail d'harmonisation des enseignes bien repérés sur le cœur historique** permettant de garantir une bonne préservation et valorisation du patrimoine bâti

**Des points d'amélioration ponctuels sur le traitement des enseignes en cœur historique** face à l'installation d'enseignes en bandeau peu qualitatives, de stores en façades ou de vitrines menus vieillissantes

**La présence de nombreux producteurs de vins dans le tissu aggloméré** qui cumulent les dispositifs d'enseignes peu harmonieux en façade

**Un manque d'harmonisation des plaques d'enseignes** utilisées par les gîtes touristiques au sein du tissu aggloméré

**Un cumul des formes de signalétique sur certains secteurs** par la présence de nombreux circuits touristiques et de randonnées





## La publicité extérieure

- Maintien de l'interdiction de publicité en abords de monuments historiques ou assouplissement possible ?

*A noter que juridiquement la publicité est interdite en SPR et PDA selon l'article L581-8 du code de l'environnement*

- Selon une forme et charte graphique ?



## Les pré-enseignes

- Maintien de la possibilité d'installation des préenseignes pour activités de produits du terroir et patrimoniales remarquables hors agglomération mais **définir un format et style graphique pour valoriser l'identité locale.**
- Maintien de l'interdiction de préenseignes en agglomération ou assouplissement ? Aujourd'hui, certaines sont repérées en agglomération malgré l'interdiction selon le RNP.



## Les enseignes

- Maintenir et **inscrire à travers le règlement le niveau d'exigence** quant à la qualité des enseignes liés aux activités commerciales en cœur historique
- **Porter une attention particulière aux enseignes liées aux producteurs de vins** sur le tissu aggloméré de Riquewihir ainsi qu'aux **gîtes touristiques**
- **Encourager la montée en gamme des affichages en vitrine sur façade** notamment des menus pour les restaurants





LESTOUX & ASSOCIÉS



Ville de Riquewihr

## RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

1. LE RAPPORT DE  
PRÉSENTATION

